



Bruxelles, le 9 mars 2022  
(OR. fr)

7038/22

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0028(NLE)**

---

---

FISC 66  
ECOFIN 209

### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)/Conseil
N° doc. Cion:	6194/22 - COM(2022) 40 final
Objet:	Décision d'Exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution 2013/54/UE en ce qui concerne l'autorisation accordée à la République de Slovénie de continuer à appliquer la mesure particulière dérogatoire à l'article 287 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Adoption

---

1. Le 11 février 2022, le Conseil a reçu la proposition de la Commission<sup>1</sup> relative au sujet visé en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de la dérogation concernée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
  - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 6436/22;
  - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

---

<sup>1</sup> Document 6194/22.